



## **TABLE DES MATIERES**

**ENVOI DU 19 MARS 2009**

	Editorial
<b>REUNIONS</b>	MEDEF : Assemblées permanentes février mars
<b>SOCIAL</b>	Indemnités kilométriques (rectificatif)
	Cotisation AGS majorée au 1 <sup>er</sup> avril
<b>ECONOMIE</b>	Accord de paiement – Infos
	Taxe professionnelle
	Formation Reach à la Maison du Textile

# Editorial

Philippe LASSEIGNE

---

Voilà bientôt trois mois que nous avons mis en place notre nouvelle organisation après le départ de mon assistante et la suppression du bureau autonome de la Fédération. Notre nouvelle organisation en collaboration avec la CGI me donne satisfaction et j'espère qu'il en va de même pour vous.

Comme nous vous en avons informés en décembre nous avons remplacé « La Note » par une communication informatique qui nous évitera de payer la taxe Ecofolio sur le papier adressé même si les organes de presse où notre bulletin était immatriculé ne sont pas encore concernés. J'espère que cette communication des informations est facilement gérable pour vous et vous constaterez que nous nous efforçons d'en améliorer la présentation au fur et à mesure des semaines.

Il m'a semblé que nous pouvions envoyer ces informations à intervalles irréguliers dans le but d'éviter les envois trop importants. Si vous préférez n'être informés qu'une fois par mois je vous remercie de me le faire savoir, notre souci constant étant de vous faciliter l'accès à nos informations.

Pour les affaires sociales notre nouvelle responsable, Violaine Magnier, est compétente et efficace. Nous avons pu, lors de notre commission paritaire du 15 janvier, signer avec la CFDT et la CFTC, un accord sur l'égalité hommes/femmes que nous avons pu faire signer ultérieurement par la CFE-CGC.

En revanche nous avons essuyé un refus très sec sur notre proposition de barème de salaires pour 2009. Les salaires des employés et des cadres auraient pu être acceptés mais les deux syndicats présents ont désormais aligné leur position sur celle de la Confédération des cadres et exigent que le minimum de salaire d'un cadre soit au moins égal au plafond de la sécurité sociale. Cela représenterait une augmentation de plus de 40% sur notre proposition de janvier! La CFDT devait cependant essayer de nous envoyer une proposition intermédiaire que nous n'avons pas encore reçue.

Les syndicats ont bien compris que nous ne ferions jamais une augmentation de 40% mais les enquêtes que nous avons faites auprès de vos entreprises nous ont montré que les cadres étaient payés bien au dessus du barème syndical. Je viens donc vous demander de m'envoyer sur [ph.lasseigne@fenntiss.com](mailto:ph.lasseigne@fenntiss.com) le salaire mensuel brut des deux premiers niveaux de cadres dans votre entreprise, commissions comprises pour les technico commerciaux. Cela est surtout important si ces salaires se situent chez vous au niveau ou en dessous de 2 425 € pour le niveau I et 2 859 € pour le niveau II des cadres.

*Merci d'une prompte réponse. Avec mes sentiments dévoués.*



# REUNIONS

## ASSEMBLEES PERMANANTES

17 février et mars 2009

Lors de l'A P de février Laurence Parisot, après avoir indiqué que les 3 /3 représentaient actuellement :

- ✓ Les dividendes principalement du CAC40 72 milliards d'euros
- ✓ L'autofinancement des entreprises 147 milliards d'euros
- ✓ La participation et l'intéressement 15 milliards d'euros

sachant que le travail est rémunéré par le salaire et le capital seulement par les dividendes .

Ce tableau destiné à expliquer la position du Medef définie à l'unanimité par le Conseil Exécutif de la veille et exposée pour remarques et commentaires aux participants, représentants des Fédérations et des Medefs territoriaux.

La présentation de cette position affirmée le lendemain lors de la Réunion Sociale à l'Elysée du 18 février ayant fait l'objet de nombreux commentaires dans la presse et les médias il n'était pas utile d'en rendre compte a posteriori .

L'ASSEMBLEE PERMANENTE DU 17 MARS a été placée sous le signe du soutien aux Medefs de la Guadeloupe et de la Martinique avec la participation des présidents de ces organisations territoriales.

Après que Laurence Parisot ait chaleureusement exprimé son admiration pour la solidité et le sens des responsabilités dont ils ont fait preuve dans la gestion de cette crise, elle a passé la parole à **Willy Angele Président du Medef Guadeloupe** qui a précisé à quel point les représentants de l'Etat n'avaient pas su gérer la crise dans l'ambiance sociale particulière.

Le LKP qui signifie traduit en français « association contre les profitants » avait avec Domota de longue date organisé le terrain et avait notamment créé des syndicats d'employeurs de tendance trotskiste révolutionnaire à base africaine qui ont de ce fait attiré beaucoup de sympathisants .

Concernant les 200 € sur les bas salaires qui sont surtout dans des entreprises de moins de 10 salariés le plus souvent hors d'état de payer cette augmentation ou prime, les entreprises avaient voulu créer une caisse de péréquation permettant aux plus grosses d'entre elles d'aider les plus petites à payer. Cette caisse qui devait notamment recevoir l'aide de l'Etat a été refusée par François Fillon ce qui a provoqué un blocage des négociations. M.Jego a été jusqu'à menacer les entreprises de contrôles et de sanctions fiscales et accusé Willy Angele qui est guadeloupéen d'origine de raisonner avec ses « habitudes ancestrales » !

Les négociations ont eu jusqu'à des durées de 22 heures, les représentants du Medef étant bloqués à la préfecture par 4000 manifestants et le Ministre ne pouvant les protéger faute de troupes en quantité suffisante. Les syndicats locaux d'employeurs avaient signé un accord dit « Jego » qui, notamment dans son préambule, créait une situation de partage racial renvoyant les blancs ou bekés à la mer. Ni l'Elysée, ni la Ministre de l'Intérieur n'avaient connaissance de ce texte que M. Jégo voulait contraindre le Medef à signer.

Des dizaines de chefs d'entreprises tabassés violemment ont du être hospitalisés mais le Medef de Guadeloupe a résisté et finalement signé un accord acceptable.

La situation ne pouvant pas empirer le Président Angele est optimiste pour l'avenir. Cependant comme des travaux de longue haleine sont nécessaires pour un projet de développement des îles, et que l'Etat ne peut assumer ce type d'actions, ce sont les entreprises locales qui vont organiser les actions nécessaires avec des partenaires, déjà au Canada, mais qu'ils espèrent aussi avec l'Union Européenne.

Après cela **Patrick Lecurieux Durival Président du Medef Martinique** a précisé qu'il n'y avait pas chez lui de mouvement trotskiste mais un mouvement de syndicats réclamant la baisse des prix et une augmentation des salaires . Voulant faire durer le mouvement pour attendre les conclusions en Guadeloupe les entreprises ont déclaré un lock-out. Les salariés en voyant les entreprises fermer se sont affolés et ont contraint les manifestants qui les bloquaient à s'en aller . Le rapport de force avait été inversé mais la Martinique n'avait pas de syndicats d'employeurs « insolites » et donc l'accord « Jégo » n'a pas été signé et en 24 heures ils sont arrivés à un accord acceptable malgré le lâchage de l'Etat. Les syndicalistes, en effet, citaient dans la discussion des phrases de M. Jégo ou du Président de la République !

Il sera important, maintenant, d'agir aux Etats Généraux de l'Outre Mer cet été.

Sur question posée par le public le Président Angele a considéré que le tourisme mettrait longtemps à revenir mais qu'il fallait inventer un nouveau tourisme moins affiché riche et organisé autrement.

Sur une question posée par nous sur la réalité du freinage de l'économie locale par les Bekés Willy Angele a indiqué que ceux-ci ne représentaient que 17% de l'économie et que les grandes surfaces étaient partagées entre 8 propriétaires dont seulement 1 européen et 1 Beké .

Après de chaleureux applaudissements on est rapidement revenu aux **affaires sociales** avec deux négociations demandées lors de l'Assemblée Générale du Medef et proposées aux syndicats sur le Paritarisme et l'Emploi pour tenter de limiter la casse en facilitant le passage d'un emploi à l'autre et en optimisant les processus de licenciement. Sur ces entrefaites Brice Hortefeux a demandé que l'on voie ce qui pouvait se faire et que l'on fixe un calendrier, des méthodes et des thèmes de discussion. Puisque le terme délibération fâche la CGT on pourra procéder à des discussions ...

**La négociation sur les retraites** n'avance pas beaucoup alors qu'elle devrait se terminer avant le 31 mars. Les retraites représentent autant qu'un an d'impôt sur les sociétés. Il y a bien un fonds de réserve de 50 milliards mais si on l'utilise comme le demandent les syndicats il n'y aura plus rien en 2015 et l'organisation pourra se trouver en faillite. Le report de l'âge de la retraite est trois fois plus efficace que tous les autres systèmes. Tous les pays européens arriveront de 63 à 68 ans dans les années qui viennent

Une proposition de retraite à 61 ans avec 0,1 de cotisation en plus a été refusée brutalement par les syndicats. Une proposition de prolonger la durée de travail de 41 ans à 43 ans en 2012 n'a pas eu plus de succès. Il y aura encore deux réunions avant le 28 ou 29 mars.

## INDEMNITES KILOMETRIQUES

Une erreur s'étant glissée dans le bulletin « Veille et action sociale » de CGI de février nous vous prions de trouver ci-après le tableau rectificatif des indemnités kilométriques

**Une instruction DGI du 12 février 2009 énonce le barème kilométrique pour les frais de voiture, scooter ou de moto utilisable en 2009.**

**Barème kilométrique applicable aux voitures (barème 2009 - année 2008) (en E)**

Puissance fiscale	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV	d x 0,387	(d x 0,332) + 778	d x 0,271
4 CV	d x 0,466	(d x 0,262) + 1 020	d x 0,313
5 CV	d x 0,512	(d x 0,287) + 1 123	d x 0,343
6 CV	d x 0,536	(d x 0,301) + 1 178	d x 0,360
7 CV	d x 0,561	(d x 0,318) + 1 218	d x 0,379
8 CV	d x 0,592	(d x 0,337) + 1 278	d x 0,401
9 CV	d x 0,607	(d x 0,352) + 1 278	d x 0,416
10 CV	d x 0,639	(d x 0,374) + 1 323	d x 0,440
11 CV	d x 0,651	(d x 0,392) + 1 298	d x 0,457
12 CV	d x 0,685	(d x 0,408) + 1 383	d x 0,477
13 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,424) + 1 363	d x 0,492

(d) représente la distance parcourue.

**Barème kilométrique applicable aux vélomoteurs et scooters dont la puissance est inférieure à 50 cm<sup>3</sup> (Barème 2009- année 2008) (en €)**

Puissance fiscale	d ≤ 2 000 km	De 2001 à 5000 km	d > 5 000 km
<50cm <sup>3</sup>	d x 0,254	(d x 0,061) + 386	d x 0,138

**Barème kilométrique applicable aux motos (barème 2009- année 2008) (en euros)**

Puissance fiscale	d ≤ 3 000km	De 3001 à 6000 km	d > 6000 km
p = 1 ou 2 CV	d x 0,318	(d x 0,080) + 714	d x 0,199
p = 3,4, 5 CV	d x 0,378	(d x 0,066) + 936	d x 0,222
p > 5 CV	d x 0,489	(d x 0,063) + 1278	d x 0,276

Pour tenir compte de la situation économique, le conseil d'administration de l'Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés (AGS) a décidé, le 16 mars, de maintenir officiellement le taux de la cotisation AGS à 0,15 % mais de « l'appeler temporairement à 0,20 % » à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009.

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, la cotisation AGS sera donc portée de 0,10 % (taux actuellement applicable) à **0,20 %** dans la limite de quatre fois le plafond de la sécurité sociale, soit **11 436 €** par mois en 2009.

On rappellera que le taux de la cotisation destinée au financement du régime de garantie des salaires, à la charge exclusive des employeurs, était de 0,35 % au 1<sup>er</sup> avril 2005 ; 0,25 % au 1<sup>er</sup> janvier 2006 ; 0,15 % au 1<sup>er</sup> juillet 2006 et 0,10 % depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---